

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 13 novembre 2019, du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les commissaires :

Mme Johanne Hogue	Présidente
M. Michael Averill	Vice-président du conseil des commissaires
M. Martin Barbeau	
M. Claude Beaulac	
M. Robert Bergeron	
M. Bernard Bouclin	
M. Martin Chrétien	
M. Luc Drapeau	
M. Robert-M. Dupont	
M. Michel-J. Lévesque	
Mme Amélie Provost	
Mme Brigitte Provost	
Mme Margarita Solis	
Mme Marie-Claire Vachon	

Est absente :

Mme Michelle Le Quellec

Sont aussi présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
Mme Chantal Bonneville	Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
M. Stéphane Chaput	Directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP
M. Réjean Cloutier	Directeur du service des ressources financières
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

1.0 Ouverture de la séance

La présidente, Mme Johanne Hogue, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 02).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

821^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, Michael Averill :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que soumis.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019 ([doc. 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Période de questions – Commissaires
- 8.0 Comité de parents
- 9.0 Comité ÉHDAA
- 10.0 Gouvernance
 - 10.1 Assermentation de la commissaire représentante du comité de parents et des parents d'élèves HDAA ([doc. 10.1](#))
 - 10.2 Entérinement du mémoire – Projet de loi n^o 40 – Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires – Adoption ([doc. 10.2](#))
 - 10.3 Retrait de la Commission scolaire des Laurentides au sein de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) – Adoption ([doc. 10.3](#))
 - 10.4 Objectifs et principes de répartition des ressources ([doc. 10.4](#))
- 11.0 Service des ressources financières
 - 11.1 Prise d'acte du rapport financier 2018-2019 ([docs 11.1](#))
- 12.0 Service des ressources matérielles
 - 12.1 Amendement aux 804^e et 805^e résolutions – Autorisation – Formation de comités de sélection pour les professionnels – Construction d'écoles – Adoption ([doc. 12.1](#))
 - 12.2 Adjudication de contrat – Réfection du parement, isolation et drainage des fondations – Phase II – École primaire de Saint-Adolphe-d'Howard – Adoption ([doc. 12.2](#))
- 13.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport
 - 13.1 Politique sur la sécurité de l'information – Adoption ([docs 13.1](#))
 - 13.2 Politique relative à l'utilisation des services informatiques – Lancement en consultation ([docs 13.2](#))
- 14.0 Présidence et rapport d'activités ([doc. 14.0](#))
- 15.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information ([doc. 15.0](#))
- 16.0 Affaires diverses
- 17.0 Levée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019

Document déposé :

- [Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019](#)

822^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres du conseil des commissaires plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Martin Barbeau :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le directeur général adjoint et responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, indique que l'échéancier révisé à la suite de l'octroi du contrat pour l'école alternative de Sainte-Adèle sera respecté tel que prévu et que les travaux ont débuté en ce sens.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne également que la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves ainsi que la Politique de gestion des risques de collusion et de corruption ont été présentées au comité de parents et qu'un avis suivra.

6.0 Période de questions – public

Q. : Mme Marie-Ève Gervais du comité fondateur de l'école alternative des Vals

Mme Gervais demande si, en raison du nouveau projet de loi n° 40 qui prévoit modifier la gouvernance des commissions scolaires, il y aura un impact sur le projet présenté de l'école alternative des Vals.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que tous les projets émanant des milieux vont faire l'objet d'une écoute attentive, et ce, nonobstant l'impact d'une nouvelle loi. La présidente, Mme Johanne Hogue, confirme également cette précision de M. Dufourd.

Q. : M. Jean-Luc Gagnon du comité fondateur de l'école alternative des Vals

M. Gagnon indique vouloir transmettre une mise à jour de documents quant à l'évolution du projet de l'école alternative des Vals. Celui-ci mentionne qu'il y a eu 2 séances d'information auxquelles plus de 200 participants étaient présents. Il y a eu 244 préinscriptions, principalement du secteur de Val-David et de Val-Morin.

M. Gagnon demande si la Commission scolaire est favorable au projet présenté.

La présidente, Mme Johanne Hogue, indique que le conseil des commissaires est à l'écoute et favorise les démarches auprès de la direction générale.

(PÉRIODE DE QUESTIONS QUI A SUIVI L'ASSERMENTATION DE LA NOUVELLE COMMISSAIRE (POINT 10.1))

La poursuite de la période de questions du public est demandée par une personne du public.

La présidente, Mme Johanne Hogue, accepte de permettre des questions pour des circonstances exceptionnelles.

Q. : M. Philippe Charbonneau, résident de la municipalité de Lantier

M. Charbonneau demande s'il est toujours envisagé de relocaliser les élèves des municipalités de Lantier et de Val-des-Lacs vers Saint-Donat.

La présidente, Mme Johanne Hogue, indique que les décisions sont prises en fonction de la déclaration de la clientèle.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il n'est pas dans le plan de travail de revoir ce dossier.

M. Charbonneau demande s'il y a des changements à envisager depuis la consultation publique de l'année dernière.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il y a une pause sur ce projet afin de revoir la distribution de clientèle dans le secteur de Sainte-Agathe-des-Monts et qu'un comité de travail sera tenu en décembre.

M. Charbonneau demande ce qui arrivera en cas de dissolution des commissions scolaires.

La présidente, Mme Johanne Hogue, précise qu'il risque d'y avoir un changement au niveau de la gouvernance, mais que le travail se poursuivra.

M. Charbonneau demande si la séance de travail du conseil des commissaires est publique.

Mme Hogue mentionne qu'une séance de travail n'est pas publique, mais que le comité de travail qui comprend tous les membres du conseil des commissaires présentera les suites en séance publique, le cas échéant.

M. Charbonneau mentionne qu'il désire éviter d'être mis devant un fait accompli et ainsi devoir entreprendre un nouveau combat.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise qu'un combat n'est pas recherché, mais qu'une collaboration est plutôt souhaitée.

RETOUR A L'ORDRE DU JOUR APRES LA PÉRIODE DE QUESTIONS (POINT 10.2)

7.0 Période de questions – Commissaires

Aucune question

8.0 Comité de parents

Le commissaire et président du comité de parents, M. Martin Chrétien, informe le conseil des commissaires des sujets traités au plus récent comité de parents. La politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves, ainsi que la politique de gestion des risques de collusion et de corruption ont été présentées et un avis du comité de parents sera subséquemment émis.

Le sujet du projet de loi n° 40 en lien avec les modifications de la gouvernance des commissions scolaires a également été discuté.

M. Chrétien mentionne qu'une formation sur les conseils d'établissement, présentée par Mme Lorraine Normand-Charbonneau de la Fédération des comités de parents du Québec sera offerte le 25 novembre prochain.

9.0 Comité ÉHDAA

Le commissaire et président du comité de parents, M. Martin Chrétien, mentionne qu'il y a eu une rencontre commune du comité de parents et du comité ÉHDAA et que Mme Margarita Solis fera une présentation lors d'une prochaine séance.

10.0 GOUVERNANCE

10.1 Assermentation de la commissaire représentante du comité de parents et des parents d'élèves HDAA

Conformément aux prescriptions de l'article 145 de la *Loi sur l'instruction publique*, la nouvelle commissaire représentante du comité de parents et des parents d'élèves HDAA, Mme Margarita Solis, prête serment devant le directeur général à l'occasion de la rencontre des membres du conseil des commissaires de ce jour. La prestation de ce serment est insérée au livre des délibérations du conseil des commissaires.

10.2 Entérinement du mémoire – Projet de loi n° 40 – Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

823^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le dépôt du projet de loi n° 40 « Loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires »;

ATTENDU QUE des consultations particulières ont lieu quant au projet de loi n° 40 et qu'un mémoire peut être déposé;

ATTENDU QU'un mémoire a été préparé et déposé par la Commission scolaire des Laurentides;

ATTENDU QUE ce mémoire représente la position commune du conseil des commissaires, du comité de parents et de la direction générale de la Commission scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'orientation prise en comité de travail et le mémoire subséquent transmis à la commission parlementaire;

Le vote est demandé par le commissaire, M. Bernard Bouclin, réitéré par les commissaires, M. Robert-M. Dupont, M. Luc Drapeau et M. Claude Beaulac;

IL EST PROPOSÉ, par le commissaire M. Robert-M. Dupont :

D'ENTÉRINER le mémoire de la Commission scolaire des Laurentides transmis à la commission parlementaire, dans le cadre des consultations particulières quant au projet de loi n° 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Retrait de la Commission scolaire des Laurentides au sein de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande si la CSL aura droit à un remboursement ou à un reliquat en raison de son retrait de la FCSQ.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que non.

La commissaire, Mme Margarita Solis, demande si d'autres services seront perdus au niveau de la présidence, du service des ressources humaines ou des autres services.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne qu'il n'y aura plus de service de la FCSQ au terme de l'année financière, soit le 31 mars 2020.

La commissaire, Mme Marie-Claire Vachon, demande ce qui adviendra de la FCSQ si les commissions scolaires deviennent des centres de services.

La présidente, Mme Johanne Hogue, mentionne que ce n'est pas clair.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que la FCSQ est notamment un organisme de représentation politique et que les futurs centres de services décideront de la suite, le cas échéant.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande ce qui se passera avec les invitations de la FCSQ.

La présidente, Mme Johanne Hogue, indique que faute d'avis contraires, elle n'a pas l'intention de participer, mais que la CSL sera membre jusqu'à la date de prise d'effet du retrait le 31 mars 2020.

824^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides est actuellement membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

ATTENDU QUE dans le cadre des consultations particulières quant au projet de loi n^o 40, il s'est développé une position irréconciliable entre la Commission scolaire des Laurentides et la FCSQ;

ATTENDU l'article 2.2.0 des « Règlements généraux » de la FCSQ qui précise que :

Une commission scolaire membre qui désire se retirer de la Fédération doit envoyer une copie certifiée de la résolution de retrait au directeur général au moins trente (30) jours avant la fin de l'exercice financier de la Fédération.

Le retrait d'une commission scolaire membre prend effet à la fin de l'exercice financier en cours.

CONSIDÉRANT l'orientation prise en comité de travail du conseil des commissaires;

Le vote est demandé par le commissaire, M. Luc Drapeau;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Luc Drapeau :

D'ENTÉRINER l'orientation prise par le conseil des commissaires en comité de travail;

DE CONFIRMER QUE la Commission scolaire des Laurentides se retire de la Fédération des commissions scolaires du Québec, conformément aux modalités prévues aux Règlements généraux de ladite fédération;

QUE copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la FCSQ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Objectifs et principes de répartition des ressources

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande si le conseil des commissaires doit se justifier auprès du comité de répartition des ressources, s'il y a lancement en consultation.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il faudra se justifier, mais que le conseil des commissaires est souverain.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, mentionne qu'il aimerait un lancement en consultation.

Le commissaire, M. Martin Chrétien, indique également que le comité de parents pourrait donner son avis et qu'une nouvelle présentation des objectifs et principes de répartition des ressources serait appréciée des nouveaux membres parents.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, mentionne ne pas être en accord sur la formation et la composition du comité de répartition des ressources. Celui-ci exprime vouloir revenir sur la composition du comité, telle qu'établie dès le départ, par la décision du conseil des commissaires. Il serait opportun de voir avec les parents pour qu'il y ait une représentativité du territoire.

La présidente, Mme Johanne Hogue, exprime ne pas avoir de problème pour le lancement en consultation des objectifs et principes de répartition des ressources, mais qu'il y a un problème à revoir la composition du comité.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il verra à expertiser la composition du comité. La présidente, Mme Johanne Hogue, indique qu'un suivi sur la composition serait apprécié pour la séance de décembre.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, précise que la présente discussion au conseil des commissaires porte sur trois éléments :

- a) Lancement en consultation des objectifs et principes de répartition des ressources;
- b) L'information aux nouveaux parents sur le comité de parents;
- c) La composition du comité de répartition des ressources, qui n'est pas le sujet de la résolution proposée.

825^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* en vertu duquel la commission scolaire doit adopter les objectifs et principes de répartition des ressources, après consultation des conseils d'établissement et du comité de parents, et en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources et de la direction générale qui recommande de n'apporter aucun changement au texte du document « Objectifs et principes de répartition des ressources »;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Margarita Solis :

D'ADOPTER pour le dépôt aux fins de la consultation qui doit être menée, le document *Objectifs et principes de répartition des ressources*, tel que figurant en annexe des présentes sous la cote CC825-19 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Prise d'acte du rapport financier 2018-2019

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, ainsi que le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, introduisent le projet de résolution.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande des précisions sur les établissements scolaires qui ont un déficit.

Le directeur du service des ressources financières, M. Réjean Cloutier, indique qu'environ la moitié des établissements ont un déficit et que la somme des déficits dépasse les surplus des établissements.

De plus, M. Cloutier précise que le déficit sera comptabilisé dans l'année et qu'il y aura la nécessité d'avoir des mesures de redressement.

M. Barbeau demande si la diminution des frais exigés aux parents justifie les déficits.

M. Cloutier explique que seulement une ou deux écoles ont un déficit important, et que la diminution des frais exigés aux parents ne justifie pas les déficits.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande s'il est possible de connaître le nom des écoles en déficit.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, mentionne qu'un document illustrant la situation des écoles sera transmis par courriel, mentionnant cependant que l'école secondaire Curé-Mercure est déficitaire.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande si le déficit est inquiétant pour les écoles.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, précise que l'ampleur du déficit est un enjeu. Cependant, étant donné que les déficits des écoles sont de nature conjoncturelle, il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande si le financement des projets des nouvelles écoles de Saint-Adolphe-d'Howard et de Sainte-Adèle a un impact sur les déficits des établissements.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que les dépenses d'investissement en infrastructures sont réorganisées, mais qu'il n'y a pas d'impact sur les déficits des établissements.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, souligne qu'il doit y avoir un impact en lien avec la diminution des frais exigés aux parents.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que le financement supplémentaire provenant du ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur vient compenser pour la réduction des frais pouvant être exigés aux parents.

Historique et étapes

À la suite de la vérification du rapport financier au 30 juin 2019 et de l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification, le directeur général soumet l'état financier et le rapport de l'auditeur indépendant au 30 juin 2019.

Résumé des résultats :	Budget	Résultats
Revenus	110 622 009 \$	110 136 027 \$
Dépenses	110 620 365 \$	110 426 227 \$
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>1 644 \$</u>	<u>(290 200)\$</u>

En conclusion :

- Les résultats montrent un déficit d'opération de 290 200 \$ qui est expliqué principalement par la diminution du nombre d'inscriptions de la clientèle, des résultats du transport scolaire et du déficit de certains établissements.
- Surplus cumulé/(déficit) disponible au 30 juin 2019 : (1 021 170 \$)
(2 834 486 \$ - 1 092 331 \$ ⁽¹⁾ - 2 763 325 \$ ⁽²⁾)

(1) Valeur des terrains, (2) subvention à recevoir pour financement des avantages sociaux futurs

826^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* selon lequel le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires, à la première séance qui suit d'au moins 15 jours la date de la réception de ce rapport;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification a effectué l'analyse du rapport financier 2018-2019 et du rapport de l'auditeur indépendant lors de la rencontre tenue le 6 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources financières et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Michael Averill :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier 2018-2019 et le rapport de l'auditeur indépendant soumis par le directeur général.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.1 Amendement aux 804^e et 805^e résolutions – Autorisation – Formation de comités de sélection pour les professionnels – Construction d'écoles

827^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'une modification doit être apportée aux 804^e et 805^e résolutions adoptées lors du conseil des commissaires du 11 septembre 2019, en ce qui a trait à la composition des comités de sélection des professionnels pour la construction d'écoles primaires à Val-David et Saint-Sauveur;

CONSIDÉRANT QUE la direction adjointe du service des ressources matérielles doit, de par ses fonctions, être impliquée dans le processus d'appel d'offres, celle-ci ne devrait pas participer à l'évaluation des soumissions présentées pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie liées au projet de construction d'écoles primaires à Val-David et Saint-Sauveur;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron :

DE SUBSTITUER la direction adjointe du service des ressources matérielles sur le comité de sélection pour les professionnels, par le secrétaire général, M. Louis Piché, à titre de membre et lui confier l'évaluation des soumissions présentées dans le cadre des procédures d'appels d'offres pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie liés au projet de construction d'écoles primaires à Val-David et Saint-Sauveur;

D'AMENDER les 804^e et 805^e résolutions de manière à ce que le secrétaire général, M. Louis Piché, soit nommé en tant que membre aux comités de sélection des professionnels pour la construction d'écoles primaires à Val-David et Saint-Sauveur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Adjudication de contrat – Réfection du parement, isolation et drainage des fondations – Phase II – École primaire de Saint-Adolphe-d'Howard

Le directeur général adjoint et responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, introduit le projet de résolution.

M. Chaput indique que les prix du marché sont en hausse d'environ 30 à 40 %, en raison de la surchauffe du marché de la construction. De plus, une hausse serait attribuable aux travaux devant être effectués l'hiver. Il y a donc une somme supplémentaire à investir d'environ 350 000 \$. Cette somme peut faire l'objet d'un amortissement sur 50 ans, ce qui génère peu d'impact financier. Une fois les travaux terminés, il y aura du financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), pour l'école de Saint-Adolphe-d'Howard.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande si dans l'intervalle, il est possible d'avoir du financement du MÉES.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, explique qu'il n'y a pas de financement actuellement, mais que le financement sera possible lorsque la Commission scolaire deviendra propriétaire de l'immeuble.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande si la situation est semblable pour le projet d'école alternative de Sainte-Adèle.

Le directeur général adjoint et responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, indique que la situation est différente à Sainte-Adèle puisqu'il y a un bail emphytéotique sur l'immeuble.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, fait état qu'un montant de 290 000 \$ auquel s'ajoute la somme de 558 000 \$ devra être absorbé dans le budget de fonctionnement de la Commission scolaire.

M. Chaput indique qu'en devenant propriétaire de l'immeuble, il est possible de minimiser l'impact financier en faisant un amortissement à long terme et en obtenant du financement du MÉES.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, souligne qu'il y a des ambiguïtés avec les documents de soumission de Construction Monco Inc. Il précise qu'avec les erreurs présentes, les documents devraient être considérés comme inadéquats et que ceux-ci, comme présenté, seraient refusés dans la région de Montréal.

Dans ces circonstances, le commissaire, M. Bernard Bouclin, indique vouloir voter contre le projet de résolution.

M. Bouclin indique qu'il fallait regarder la possibilité de scinder le contrat et questionne le processus ayant mené aux soumissions telles que déposées.

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, indique que les exigences du système électronique d'appel d'offres (SEAO) sont bien définies et qu'une firme externe a fait une vérification.

Le vice-président, M. Michael Averill, demande si une procédure permet de se sortir du processus d'appel d'offres avec des erreurs similaires.

M. Chaput indique qu'il y a toujours un risque de ne pas suivre l'avis d'experts et que cette firme externe est une protection pour la Commission scolaire.

Le commissaire, M. Claude Beulac, indique qu'il est en accord avec le commissaire, M. Bernard Bouclin, quant au principe de rejet de soumissions qui semble plus fréquent dans la région de Montréal. Celui-ci indique qu'il faut laisser le temps au soumissionnaire de corriger les erreurs et passer au prochain soumissionnaire si les erreurs ne sont pas corrigées.

M. Chaput indique que le travail de Construction Monco Inc. a été satisfaisant dans le passé.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, demande quel est l'impact d'accroissement des coûts au plan budgétaire.

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, précise que l'accroissement de coût de 350 000 \$ sera assumé grâce à un prêt sur 50 ans et aura un impact minimal sur les finances. Il y aura un avantage pour la CSL d'acquérir une nouvelle école.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande à avoir un avis juridique d'un avocat quant aux risques de poursuites, considérant les erreurs au niveau de la soumission.

M. Chaput indique qu'il suivra la décision du conseil des commissaires à cet effet.

Le commissaire, M. Robert Bergeron, demande si l'architecte ayant donné un avis sera responsable en cas de poursuite du soumissionnaire.

M. Chaput indique qu'il n'est pas possible de prédire qui aura une responsabilité en matière de litige.

La commissaire, Mme Margarita Solis, demande quand les travaux pourront débiter et qui sera le chargé de projet, le cas échéant.

M. Chaput indique que le chargé de projet sera l'ingénieur de la Commission scolaire et l'entrepreneur qui aura l'octroi du contrat. Les travaux pourront débiter dès l'octroi du contrat.

Le commissaire, Mme Margarita Solis, précise qu'il faut une protection pour la Commission scolaire en cas d'octroi du contrat.

La commissaire, Mme Brigitte Provost, indique que les erreurs au niveau du processus de soumission sont questionnables et qu'elle n'est pas encline à octroyer le contrat avec les erreurs présentes.

Le commissaire, M. Martin Chrétien, aimerait faire vérifier les anomalies avant d'octroyer le contrat.

M. Chaput indique que la Commission scolaire des Laurentides a déjà fait affaire avec l'entreprise Monco Construction Inc. et que les erreurs peuvent être minimales, même si celui-ci exprime ne pas se positionner personnellement dans l'analyse des erreurs aux documents.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, exprime qu'il faut agir dans le meilleur délai, mais qu'il comprend que le conseil des commissaires aimerait une vérification légale afin de s'assurer que tout est conforme. Bien que l'entreprise peut être conviviale sur certains aspects, il ne faut pas s'exposer à des risques juridiques en voulant aller de l'avant le plus rapidement possible.

Le commissaire, M. Claude Beaulac, demande si une vérification des documents soumis par le deuxième soumissionnaire a été faite.

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, indique que l'analyse a été faite seulement pour le plus bas soumissionnaire.

Le commissaire, M. Claude Beaulac, exprime favoriser la demande d'avis juridique dans ces circonstances.

Le commissaire, M. Luc Drapeau, demande s'il serait opportun de remettre le chantier à un autre moment de l'année, peut-être plus propice aux travaux à effectuer et lors duquel il serait possible d'avoir un meilleur prix.

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, mentionne que ce contrat est un contrat particulier et qu'il est plus difficile d'avoir des soumissionnaires en haute saison de la construction.

La commissaire, Mme Marie-Claude Vachon, demande si les erreurs sont qualifiées de mineures et s'il ne serait pas pertinent d'octroyer le contrat, évitant ainsi de perdre du temps.

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique qu'il serait préférable dans les circonstances de demander un avis juridique externe.

Le commissaire, M. Robert-M. Dupont, demande à ce que l'avis couvre les recours possibles des deux soumissionnaires.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande que les documents d'appels d'offres soient plus exigeants et qu'ils soient révisés à cet effet.

Le directeur général adjoint, responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, mentionne que ceci pourrait être fait éventuellement, mais que cela devra être fait par une firme externe, le service des ressources matérielles n'ayant pas les effectifs pour réaliser ce travail.

Le commissaire, M. Bernard Bouclin, demande si le soumissionnaire le plus bas a apporté des correctifs à ses documents de soumission.

M. Chaput indique que celui-ci a été avisé des erreurs, mais que les correctifs ne sont pas faits, pour le moment, à la connaissance du service des ressources matérielles.

Le commissaire, M. Robert Bergeron, précise qu'il y a une différence à faire entre les erreurs documentaires et la qualité de l'entrepreneur.

Le commissaire, M. Martin Barbeau, indique qu'il appuie la demande d'avis juridique, mais qu'il serait opportun à l'avenir d'avertir les soumissionnaires qu'ils devront payer les frais juridiques en cas d'erreur de soumission.

828^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire, M. Robert-M. Dupont, de demander un avis juridique pour connaître les risques possibles de recours contre la Commission scolaire par l'un ou l'autre des soumissionnaires, si les erreurs documentaires étaient corrigées.

De reporter le vote sur le projet de résolution « *Adjudication de contrat – Réfection du parement, isolation et drainage des fondations – Phase II – École primaire de Saint-Adolphe-d'Howard* » à une séance extraordinaire ou à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

13.1 Politique sur la sécurité de l'information

La Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, Mme Chantal Bonneville, introduit le projet de résolution. Celle-ci fait état des avis favorables du comité consultatif de gestion et du comité de parents.

829^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le lancement en consultation par la 808^e résolution du conseil des commissaires en date du 11 septembre 2019 de la *Politique sur la sécurité de l'information*;

CONSIDÉRANT QUE la Politique vise à fournir un encadrement et à préciser des orientations à l'égard de la sécurité de l'information, quels que soient les moyens de communication et leur support;

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (chapitre G-1.03) et la directive sur la sécurité de l'information gouvernementale créant des obligations aux établissements scolaires en leur qualité d'organisation publique;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une *Politique sur la sécurité de l'information* conforme aux exigences précitées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, Mme Margarita Solis :

D'ADOPTER la *Politique sur la sécurité de l'information*, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote **CC829-19** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sortie du commissaire M. Michel-J. Lévesque

Il est 20 h 47.

Retour du commissaire, M. Michel-J. Lévesque

Il est 20 h 50.

13.2 Politique relative à l'utilisation des services informatiques – *Lancement en consultation*

La Directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, Mme Chantal Bonneville, introduit le projet de résolution. Celle-ci explique les principales modifications et améliorations à la *Politique relative à l'utilisation des services informatiques*.

830^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la *Politique relative à l'utilisation des services informatiques* en vigueur, telle qu'adoptée par le conseil des commissaires le 11 mai 2011 et consignée à la 804^e résolution;

ATTENDU que l'usage des technologies de l'information est encadré par les différentes lois et les règlements en vigueur au Canada et au Québec, notamment par la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (chapitre 6), la *Charte des droits et libertés* (L.R.Q., c. C-12), le *Code civil du Québec* (L.Q. 1991, c 64), la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.,c. I-13.3), la *Loi concernant le*

cadre juridique des technologies de l'information (chapitre C-1.1), la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), la *Loi sur les archives* (L.R.Q., A-21.1), la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C., C-42), le *Code criminel* (L.R.C., 1985, C-46), la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (L.Q. 2011 chapitre 19), le règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.2. R.2) et les règlements, politiques, procédures, cadres de gestion et autres documents administratifs de la Commission scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique relative à l'utilisation des services informatiques*;

CONSIDÉRANT QUE la présente politique établit les conditions d'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication par les utilisateurs et qu'elle vise à contribuer à la réalisation de la mission éducative, à promouvoir une utilisation responsable des ressources informatiques en informant les utilisateurs des normes à respecter et des procédures à suivre dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications, à préserver la réputation de la Commission scolaire comme organisme éducatif responsable, à prévenir une utilisation abusive ou illégale des ressources informatiques de la part des utilisateurs en précisant leurs droits et devoirs, à assurer la protection des renseignements personnels, à délimiter les balises à la vie privée des utilisateurs dans leur utilisation des ressources informatiques, à minimiser les risques de destruction ou de modification des systèmes et des données, à aviser l'utilisateur qui contrevient aux dispositions de cette politique qu'il fera l'objet de pénalités et de sanctions et à protéger les investissements collectifs;

CONSIDÉRANT l'ensemble des avis recueillis dans le cadre des travaux de révision;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert-M. Dupont :

D'ADOPTER aux fins de consultation le projet de la « *Politique relative à l'utilisation des services informatiques* », tel que figurant au document annexé aux présentes, sous la cote **CC830-19** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 Présidence et rapport d'activités

La présidente, Mme Johanne Hogue, indique que son rapport d'activités a été déposé et invite les commissaires qui le désirent à lui poser des questions.

15.0 Rapport d'activités de la direction générale – *Information*

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, indique que le rapport d'activités de la direction générale a été déposé et précise que :

- 1) Le directeur général adjoint et responsable des ressources matérielles, FGA et FP, M. Stéphane Chaput, travaille actuellement avec le Cégep de Saint-Jérôme pour évaluer un nouveau partenariat.
- 2) Qu'un sondage a été fait pour évaluer la connaissance des parents sur les projets éducatifs des écoles. Près de 1 500 parents ont répondu et 55 % aimeraient en connaître davantage sur le projet éducatif de l'école de leur enfant.
- 3) Un projet-école d'une autre Commission scolaire est évalué par la direction générale, soit le projet « *Enfants de la Terre* » et la possibilité de faire un tel projet en partenariat avec l'école Imagine sera expertisée.
- 4) Il y aura une rencontre avec les parents qui désirent une école de type *Montessori* et un suivi sera fait auprès du conseil des commissaires en janvier.

16.0 Affaires diverses

Aucun sujet

17.0 Levée de la séance**831^e RÉSOLUTION :**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, M. Robert Bergeron, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 59).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Johanne Hogue
Présidente